

25 juin 2014

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 23 mars 2011 de MM. Christophe Dunner, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alpha Dramé, Alexandre Wisard, Christian Lopez Quirland et M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung: «Pour des fêtes alliant plaisir et développement durable».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- l'accueil extrêmement favorable réservé depuis deux ans par le public du Paléo Festival aux gobelets lavables et consignés;
- la réduction drastique des déchets abandonnés sur la voirie grâce au concept des gobelets lavables et consignés;
- la demande du public de disposer de gobelets lavables et consignés dans les manifestations genevoises;
- qu'une laverie pour gobelets lavables et consignés sera bientôt ouverte à Genève permettant un lavage écologique par du personnel en réinsertion professionnelle, grâce aux soutiens conjoints de la Ville de Genève et de la Loterie romande;
- que ce projet permet à la Ville de Genève une réalisation concrète pour la tenue des Engagements d'Aalborg (engagement N° 4);
- que les solutions actuelles de gestion des déchets dans les manifestations ouvertes au public n'atteignent pas le niveau de qualité permettant un tri effectif et réel des déchets;
- que l'écobilan des gobelets lavables et consignés est excellent, selon une étude récente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne;
- que les collectivités publiques nous environnant (Neuchâtel, Suisse alémanique, France voisine) ont déjà imposé une solution de gobelets lavables et consignés dans leurs manifestations publiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'inciter à l'utilisation des gobelets renouvelables pour l'obtention de l'autorisation d'utilisation du domaine public pour les manifestations ouvertes au public se tenant en ville de Genève ou soutenues par la Ville de Genève;
- de prendre toutes les mesures adéquates afin de favoriser le développement du concept «lavables et consignés» également pour d'autres éléments que les gobelets.

## RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris acte des considérants et adhère aux constats établis.

Les deux aspects de la motion peuvent être discutés au vu des considérations exposées dans ce rapport. Bien que la majorité des cas présentent principalement la problématique des gobelets, les conclusions sont dans l'ensemble aussi applicables à la vaisselle réutilisable.

En préambule, on notera que, d'un point de vue scientifique, le bilan environnemental global de l'utilisation de gobelets réutilisables lavables est au minimum deux fois meilleur que toutes les autres alternatives, énergie grise comprise<sup>1</sup>.

C'est suite à ce constat que La ville est à vous a décidé, en 2010, d'introduire ce concept dans les manifestations qu'elle coordonne. En 2013, environ 2000 gobelets réutilisables consignés ont été distribués par jour de manifestation (40 000 sur l'année). Les bénéfices écologiques ont été confirmés par une diminution de 41,2% de la quantité moyenne de vaisselle jetable, dont une réduction de 100% des gobelets restés au sol. Il en résulte une image positive pour la Ville de Genève avec une fête propre, belle et écologiquement responsable. En outre, cette pratique permet de s'écarter de la mentalité du «tout jetable» et contribue donc à la sensibilisation du grand public au développement durable, pour lequel nous nous sommes engagés à travers notre Programme stratégique de développement durable.

L'utilisation des gobelets réutilisables consignés s'est largement répandue lors des manifestations publiques et est aujourd'hui entrée dans les mœurs. La Fête de la musique a adhéré au projet de gobelets réutilisables consignés depuis 2012 (180 000 gobelets pour l'édition 2013), ainsi que les Fêtes de Genève. D'autres manifestations importantes telles le Paléo Festival de Nyon ou le Festival de la Cité à Lausanne ont aussi expérimenté avec succès et reconduit ce concept. L'expérience acquise lors de ces manifestations a permis de mieux cerner certaines contraintes liées à l'utilisation de ces gobelets et de trouver des réponses appropriées, faciles à mettre en œuvre, pour en faire la solution la plus intéressante pour la majorité des manifestations.

Une bonne organisation en amont résout aisément la majorité des contraintes logistiques (stockage, caisse de consignés, etc.). Toutefois, il est nécessaire que les organisateurs ou organisatrices y soient sensibilisé-e-s et qu'ils ou elles

---

<sup>1</sup> L'énergie utilisée pour la fabrication, le transport et l'élimination des gobelets, la pollution de l'eau et de l'air, le littering sur le sol lors de la manifestation, le transport et l'élimination des déchets après la manifestation.... Voir l'étude de l'EPFL, Analyse de cycle de vie – Gobelets jetables, réutilisables, recyclables (Grandchamp et Giger, 2009), parmi d'autres.

puissent former les responsables des stands boissons et informer le public. Quant au prix des gobelets réutilisables consignés, c'est faux de penser qu'il est forcément plus cher que celui des gobelets jetables, vu le nombre de réutilisations possibles. De plus, le coût réel d'un gobelet réutilisable consigné varie en fonction du nombre de gobelets gardés en souvenir ou perdus, la consigne étant plus chère que son prix effectif. 10% de gobelets non ramenés (cas le plus fréquent) réduit d'un tiers à trois quarts le budget dédié, selon les tarifs proposés par les deux entreprises situées à Genève (l'Orangerie et Re-CUP).

Les Villes de Berne (dès 2005) et Fribourg (dès 2013) ont déjà rendu obligatoire l'usage des gobelets réutilisables consignés pour les manifestations se déroulant sur le domaine public. Cette obligation fait suite à des mesures incitatives qui n'ont pas eu l'effet désiré. L'utilisation des gobelets réutilisables consignés n'a rencontré aucune résistance et, dans les rares cas où elle est problématique, une dérogation peut être demandée.

Il est vrai qu'il existe quelques types de manifestations pour lesquels l'utilisation des gobelets réutilisables consignés n'est pas pertinente. Il est en effet possible que la logistique de livraison et de stockage soit disproportionnée pour des manifestations de petite taille (par exemple la Fête des voisins) ou lors d'événements sportifs (par exemple le ravitaillement marathon). Cependant, l'utilisation des gobelets réutilisables consignés est la solution la plus écologique pour la majorité des manifestations, et ni leur prix ni les aspects logistiques liés à leur utilisation ne sont réellement contraignants.

Concrètement, nous proposons:

que la Ville se donne le droit de rendre obligatoire l'utilisation des gobelets réutilisables consignés pour un certain type de manifestations ou de buvettes de saison situées sur le domaine public. L'administration précisera le profil de ces manifestations ou buvettes de saison;

que les manifestations ou buvettes de saisons exemptées de cette obligation devront cependant proposer un concept de prévention, de réduction ou de tri des déchets. De plus, elles auront l'obligation d'utiliser de la vaisselle compostable;

d'inciter toutes les manifestations ou buvettes de saison à utiliser des gobelets réutilisables consignés en prévoyant un rabais des gratuités des taxes d'occupation de domaine public;

de fournir aux organisatrices et organisateurs de manifestations une liste des entreprises proposant des gobelets réutilisables consignés.

L'administration précisera le plan d'application pour la mise en œuvre de ces nouvelles directives sur l'utilisation du domaine public.

Pour ce qui est de la seconde demande de la motion, nous décidons de ne pas agir, mais d'observer l'impact de la première demande sur ce domaine d'activités. En effet, actuellement l'offre n'est pas aussi développée que celle des gobelets en ville de Genève. Cependant, nous sommes prêt-e-s à favoriser l'émergence d'un concept pour que l'ensemble de la vaisselle soit réutilisable lors des manifestations, en encourageant les organisateurs et/ou organisatrices à aller dans ce sens. Une des possibilités pourrait être un rabais additionnel des gratuités des taxes d'occupation de domaine public.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*